



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 5 novembre 2018



Date de publication : 5 novembre 2018

Edition spéciale du 5 novembre 2018

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Arrêté n° 2018/589 du 31 octobre 2018 modifiant l'arrêté 2018/396 du 1^{er} août 2018 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté du 31 octobre 2018 instituant pour la DRAAF Grand Est divers bureaux de vote pour le renouvellement du comité technique compétent pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, du comité technique régional de l'enseignement agricole, de la commission consultative paritaire régionale compétente à l'égard des agents contractuels rémunérés sur budget des établissements publics d'enseignement agricole + Annexe

Date de publication : 5 novembre 2018



PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE N° 2018/ 589

modifiant l'arrêté n° 2018/396 du 1^{er} août 2018 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'arrêté du 27 juillet 2018 de Madame la ministre de la Culture portant nomination de Madame Christelle Creff-Walravens, conservatrice générale des bibliothèques, en qualité de directrice régionale des affaires culturelles Grand Est, à compter du 20 août 2018 ;

VU l'arrêté n° 2018/396 du 1^{er} août 2018 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

SUR proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'Article 1^{er} de l'arrêté n° 2018/396 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant est modifié comme suit :

- Collège théâtre (**23 membres**) :

Sont nommés pour un premier mandat :

- Leonor BAUDOIN Secrétaire générale du Manège, Scène nationale de Reims
- Christine BERG, Directrice artistique de Ici et maintenant Théâtre (Châlons-en-Champagne)
- Michel CHARLES-BEITZ, Secrétaire général de la Filature (Mulhouse)
- Christian DUFOUR, Directeur de Salmanazar (Epernay)
- Blanche GIRAUD-BEAUREGARD, Comédienne et ancienne élève du TNS
- Florence LHERMITTE, Secrétaire générale de la Comédie (Reims)
- Didier PATARD, Directeur de Transversales – Scène conventionnée Cirque de Verdun
- Valérie SUSSET, Journaliste culturel, critique de Théâtre à l'Est Républicain
- Jean-Michel TALVA, Administrateur de Kiaï (Châlons-en-Champagne)
- **Renaud HERBIN**, Directeur du TJP, Centre dramatique national (Strasbourg)

- **Simon DELETANG**, Directeur du Théâtre du Peuple (Bussang)

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2018/396 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant demeurent inchangées.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **31 OCT. 2018**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt**

Arrêté du 31 octobre 2018

**instituant pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est
divers bureaux de vote pour le renouvellement
du comité technique compétent pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
du comité technique régional de l'enseignement agricole,
de la commission consultative paritaire régionale compétente à l'égard des agents contractuels
rémunérés sur budget des établissements publics d'enseignement agricole**

Le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt Grand Est,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrête :

Article 1^{er}

Pour le renouvellement du comité technique compétent pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, il est placé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément à l'article 26 du décret du 15 février 2011 susvisé, un bureau de vote central.

Pour le renouvellement du comité technique régional de l'enseignement agricole Grand Est, il est placé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément à l'article 26 du décret du 15 février 2011 susvisé, un bureau de vote central.

Pour le renouvellement de la commission consultative paritaire régionale compétente à l'égard des agents non titulaires des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles rémunérés sur le budget des établissements, il est créé, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, un bureau de vote placé auprès du directeur régional de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Grand Est.

Article 2

Pour le renouvellement du comité technique compétent pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, du comité technique régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative paritaire régionale compétente à l'égard des agents non titulaires des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles rémunérés sur le budget des établissements, les bureaux de vote spéciaux et les sections de vote sont détaillés en annexe.

Article 3

Les bureaux de vote centraux, les bureaux de vote spéciaux et le bureau de vote créés par le présent arrêté sont ouverts de 8h30 à 17h00.

Les sections de vote créées par le présent arrêté sont ouvertes de 8h30 à 16h00.

Les votes par correspondance doivent parvenir à l'adresse indiquée sur l'enveloppe de retour avant la fermeture du bureau de vote correspondant.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand-Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31 octobre 2018.

La directrice régionale adjointe de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Catherine Rogy

ANNEXE

Localisation des bureaux de vote spéciaux et des sections de vote pour les scrutins en DRAAF

Type de bureau	Site de vote	BVS de rattachement de chaque section de vote	Localisation	Scrutin CTR	Scrutin CTREA
Bureau de vote spécial	DRAAF Grand Est Site de Chalons Dom Pérignon		4 Rue Dom Pierre Perignon 51000 Châlons-en-Champagne Salle de réunion RdC	x	
Section de vote	DRAAF Grand Est Site de Chalons Saint-Antoine	Site de Chalons Dom Pérignon	3 Rue du Faubourg Saint-Antoine 51037 Châlons-en-Champagne Salle G2	x	
Bureau de vote spécial	DRAAF Grand Est Site de Metz		76 Avenue André Malraux, 57000 Metz - Salle 111	x	x
Bureau de vote spécial	DRAAF Grand Est Site de Strasbourg		14 rue du Maréchal Juin, 67000 STRASBOURG - Salle 106	x	

Localisation des bureaux de vote spéciaux et des sections de vote pour les scrutins hors site DRAAF

Type de bureau	Site de vote	BVS de rattachement de chaque section de vote	Localisation	Scrutin CCPR	Scrutin CTREA
Bureau de vote spécial	LEGTA de Reithel		route de Novion, 08300 Reithel, salle Baboulin	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA Balcon des Ardennes		LEGTA – salle R. DUMONT – 27 Rue du Muguet 08090 SAINT-LAURENT	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA AVIZE		13 rue d'Oger 51190 AVIZE	x	x
Bureau de vote spécial	EPL CHALONS EN CHAMPAGNE		RD 3 - Secrétariat de Direction - 51460 SOMME VESLE	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA CHAUMONT		Rue du Lycée CHAMARANDES-CHOIGNES 52000 CHAUMONT Service administratif – salle de réunion	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA FAYL-BILLOT		5 Ruelle aux Loups - 52500 FAYL-BILLOT	x	x
Bureau de vote spécial	EPLEFPA 54 - LEGTA 54		Salle du Conseil LEGTA 54 NANCY PIXERECOURT 54220 MALZEVILLE	x	x
Section de vote	CFA 54	EPLEFPA 54 - LEGTA 54	Salle du Conseil CFA de Meurthe-et-Moselle 12 Rue Drouas 54200 TOUL	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA BAR LE DUC		Technopôle Philippe De Vilmorin, CS 40249 – 55006 bar le Duc	x	x
Section de vote	LEGTA DE LA MEUSE SITE DE VERDUN	LEGTA BAR LE DUC	8 avenue du président Kennedy – 55 100 Verdun	x	x
Bureau de vote spécial	EPLEFPA courcelles chaussy		1 avenue d'Urville 57530 COURCELLES CHAussy Salle Joel Pecheur	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA ROUFFACH		8 aux remparts 68250 ROUFFACH + salle de réunion du lycée	x	x
Section de vote	LEGTA WINTZENHEIM	LEGTA ROUFFACH	2 lieu-dit Saint Gilles 68920 WINTZENHEIM + Bureau GRH	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA DES VOSGES		270 avenue de Lattre de Tassigny 88500 Mirecourt	x	x

Type de bureau	Site de vote	BVS de rattachement de chaque section de vote	Localisation	Scrutin CCPR	Scrutin CTREA
Bureau de vote spécial	LEGTPA Troyes Saint-Pouange		Route de Viélaines - 10120 Saint-Pouange	x	x
Section de vote	LEGTA Crogny	LEGTPA Troyes Saint-Pouange	Rue de l'étang - 10 210 Les Loges Margueron	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA Obernai		44, Boulevard d'Europe 67210 OBERNAI	x	x
Section de vote	LPA Erstein	LEGTA Obernai	33, Avenue de la Gare 67150 ERSTEIN	x	x
Bureau de vote spécial	LEGTA DE CHATEAU-SALINS		40 route de Strasbourg 57170 CHÂTEAU-SALINS - Salle A1	x	x